

# Accord du participe passé employé avec être

Avant d'aborder la règle d'accord du participe passé employé avec être, il faut savoir identifier un sujet.

## LA RÈGLE D'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ AVEC ÊTRE

Le participe passé employé avec être s'accorde avec le sujet : *il reçoit le genre et le nombre du nom ou du pronom noyau du GN sujet.*

(fém. sing.) ↓

**Elle** est née en octobre, comme moi.

- > Le participe passé *née* reçoit le genre et le nombre du pronom *elle*, qui est le sujet.

(masc. plur.) ↓

Les **parents** d'Émilie sont rentrés de voyage hier.

- > Le participe passé *rentrés* reçoit le genre et le nombre du nom *parents*, qui est le noyau du GN sujet *les parents d'Émilie*.

(fém. sing.) ↓

La jeune **Émilie**, qui sautait de joie en voyant ses parents, n'a pas été déçue de leur retour.

- > Le participe passé *déçue* reçoit le genre et le nombre du nom *Émilie*, qui est le noyau du GN sujet *la jeune Émilie, qui sautait de joie en voyant ses parents*.

**Attention !** Quand le participe passé est employé avec l'auxiliaire être, il peut s'agir du participe passé d'un verbe pronominal, dont l'accord ne se fait pas toujours avec le sujet (voir l'article *Accord du participe passé d'un verbe pronominal*).